

SEANCE du 28 juin 2018

Le vingt-huit juin deux mille dix-huit, dix-neuf heures, le conseil municipal convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BLOT, Maire.

Sont présents : Michel VAUCLIN, Daniel COLLAY, Dominique HILL, Grégory PREVOST, Frédéric SOUILLARD, Amaury SAULNIER, Laurence ANDRIAMIRADO, Cyrille LAMISSE BOUBECHÉ

Absents excusés : Laëtitia VOLTA, Franck SIMON

Secrétaire de Séance : Michel VAUCLIN

Date de convocation : 14 juin 2018 – Date d'affichage : 3 juillet 2018

▪ Fonds d'aide aux jeunes

Nous avons reçu des services du Département la demande de participation au Fonds d'Aide aux Jeunes. Pour rappel, la participation 2017 était de 99.59 euros pour 433 habitants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour verser une participation de 0,23€ par habitant pour le fonds d'aide aux jeunes 2018 soit pour 433 habitants 99.59 €. La dépense sera imputée à l'article 6188.

▪ Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz 2018

M. le Maire expose à l'Assemblée que le montant de la redevance, pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz, n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958 ;

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières ;

M. le Maire propose à l'Assemblée :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de transport et de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente,
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution du gaz.

Pour information : la redevance transport 2018 est de 121 € et celle de la distribution est de 343 €. (En 2017, 119 € et 337.55 €)

▪ Demande de subventions des associations

Nom	Montants 2018
Amicale Joseph Caulle (200 € en 2017)	200 €
ADMR (300 € en 2016)	300 €
Soit un total de :	500 €

Pour information, la commune a déjà alloué 4 092 euros de subventions en 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les montants inscrits dans le tableau aux 2 associations qui en ont fait la demande. Cela porte donc le montant des subventions 2018 à 4 592 euros.

▪ Avis sur la révision des zonages d'assainissement

Suite à la réunion qui s'est tenue le 11 avril 2018 à Grigneuseville pour la présentation du rapport de mise à jour du zonage d'assainissement de la commune, nous avons reçu le rapport complété.

C'est le Comité Syndical qui doit délibérer sur l'ensemble des schémas des communes concernées. Cependant, celui-ci souhaite avoir un avis consultatif des Conseils Municipaux. C'est pourquoi nous devons aborder cette question et rendre notre avis.

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable sur la partie Frichemesnil du rapport de mise à jour du zonage assainissement.

▪ Présentation du logiciel cimetière

Un fichier Excel a été créé pour une gestion informatisée du cimetière. Celui-ci est présenté aux membres du Conseil Municipal. Des nouveaux galets ont été posés au jardin du souvenir, ainsi que des plaques nominatives lors de dispersions de cendres.

▪ Questions diverses

▪ Informations

✓ Lors du dernier Conseil Municipal, les membres du Conseil ont souhaité connaître le nombre d'élèves de Frichemesnil scolarisés au Collège Jean Delacour.

Nous avons reçu les chiffres :

- 4 élèves en 6^{ème}
- 12 élèves en 5^{ème}
- 6 élèves en 4^{ème}
- 5 élèves en 3^{ème}
-

✓ Le démoissage a été réalisé sur les toits de l'école, la Mairie et la Maison du Village. Prochainement, il sera réalisé sur le toit de l'église en même temps qu'un entretien des ardoises et gouttières.

✓ Le travail sur la défense incendie se poursuit, un rendez-vous avec Véolia a eu lieu, les études sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.